

REGLEMENT DE LA CONSULTATION
Consultation n° 25FCS019

**Direction de l'administration
et des finances**
Service achat/marchés

Relatif à

**Exploitation et maintenance multi technique – Anses LSV
site de Lempdes.**

(fait suite à l'abandon de la procédure de la consultation 24FCS028)

Dossier suivi par :
Service achats/marchés

Ligne directe :
01 49 77 38 30

Date limite de remise des offres :

Vendredi 27 juin 2025 à 17h00

 **REPONSE ELECTRONIQUE OBLIGATOIRE SUR LE PROFIL ACHETEUR.**
Lien pour accéder à la consultation :

[https://www.marches-
publics.gouv.fr/?page=Entreprise.AdvancedSearch&AllCons&id=2762974&orgAcronyme
=h8j](https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.AdvancedSearch&AllCons&id=2762974&orgAcronyme=h8j)

Préalablement au téléchargement du dossier de consultation, il est fortement conseillé de compléter le formulaire de demande de renseignements de la plateforme afin d'être clairement identifié par une adresse mél faisant l'objet d'un suivi régulier et ainsi pouvoir être informé en cas de modification de la consultation.

 **VISITE OBLIGATOIRE DU SITE LE**
27 mai 2025 à 14h00

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
1 ORGANISME QUI PASSE LE MARCHE	3
2 MODE DE PASSATION	3
3 CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION	3
4 OBJET DE LA CONSULTATION ET DISPOSITIONS DIVERSES	3
4.1 FORME ET OBJET DU MARCHE.....	3
5 DUREE DU MARCHE ET MONTANTS	3
5.1 DUREE DU MARCHE	3
5.2 MONTANTS.....	3
6 VARIANTES	4
7 MODIFICATION DE DETAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION	4
8 FORME DES NOTIFICATIONS ET INFORMATIONS	4
9 VISITE OBLIGATOIRE DU SITE	4
10 PRESENTATION DE LA REPONSE A LA CONSULTATION – DOCUMENTS REQUIS	5
10.1 PROPOSITION TECHNIQUE ET COMMERCIALE	5
10.2 DOSSIER DE CANDIDATURE DE L'ENTREPRISE ET DE L'AGENCE DE PROXIMITE EN CHARGE DE LA PRESTATION	6
11 CONDITIONS DE REMISE DE LA REPONSE A LA CONSULTATION	8
11.1 REMISE DES PROPOSITIONS DEMATERIALISEES	8
11.2 COPIE DE SAUVEGARDE :	8
12 EXAMEN DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	9
12.1 CANDIDATURES	9
12.2 OFFRES	9
12.3 DELAI DE VALIDITE DES OFFRES.....	10
13 DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS	11
14 PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL	11

Nom du fichier pdf	Version	Modifications apportées
1RC multitech LSV Lempdes-Vi	Initiale	Sans objet

1 ORGANISME QUI PASSE LE MARCHÉ

Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses)
14, rue Pierre et Marie Curie
94701 MAISONS-ALFORT Cedex
Téléphone : 01 49 77 13 50 (standard)
Siret 130 012 024 00183
L'Anses est un établissement public administratif de l'État.

2 MODE DE PASSATION

Marché de services passé en appel d'offres ouvert en application des dispositions du Code de la commande publique.

3 CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) comprend les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC) et les modèles de grilles financières.
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP).
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes.
- Les imprimés DC1 et DC2 ainsi que leur mode d'emploi.

4 OBJET DE LA CONSULTATION ET DISPOSITIONS DIVERSES

4.1 FORME ET OBJET DU MARCHÉ

Le marché constitue un accord cadre qui en fixe tous les termes et est conclu avec un seul opérateur économique. En conséquence, suivant les termes de la fiche explicative CC/2005/03_rev1 du 14.7.2005 de la Commission européenne relative aux accords-cadres, ce dernier est qualifié de contrat cadre individuel.

Le contrat cadre individuel, s'exécute sous la forme d'un marché à bons de commande comprenant une partie forfaitaire (exploitation annuelle).

Le marché a pour objet l'**exploitation et la maintenance multitechnique – Anses, LSV site de Lempdes**.

Les prestations demandées comprennent, suivant les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et du Cahier des clauses techniques particulières (CCTP) :

À titre principal sur une base forfaitaire : les prestations liées au démarrage du marché et celles relatives à l'exploitation et la maintenance du site telles que définies dans le CCTP, effectuées sur une base forfaitaire.

Prestations aux bons de commande :

- Les ingrédients, pièces détachées et de rechange non compris au forfait.
- Les interventions pour dépannage réalisées en dehors des plages horaires définies.
- Les prestations de maintenance corrective et évolutive simple non comprises au forfait.

Le titulaire ne détient pas l'exclusivité pour l'exécution des deux dernières prestations « aux bons de commande » ; au vu du montant estimé ou des caractéristiques techniques des prestations concernées, l'Anses se réserve la possibilité d'en confier la réalisation à un tiers.

5 DUREE DU MARCHÉ ET MONTANTS

5.1 DUREE DU MARCHÉ

Durée : le marché est conclu à sa date de notification pour une durée initiale de 36 mois à compter de la mise en œuvre effective du service d'exploitation et de maintenance telle que constatée par procès-verbal, reconductible expressément pour une dernière période de 12 mois.

5.2 MONTANTS

Le montant minimum du marché correspond au montant des prestations forfaitaires pour la première période d'exécution. Le montant maximum du marché est de 600 000 euros HT sur sa durée totale.

6 **VARIANTES**

Outre son offre de base conforme aux dispositions du présent dossier de consultation, le candidat peut proposer des variantes notamment en formulant des propositions spontanées, alternatives aux prescriptions du cahier des charges. Dans ce cas il précise en quoi son offre est innovante par rapport au cahier des charges et/ou dans quelle mesure elle est source de gain financier pour l'Anses.

7 **MODIFICATION DE DETAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION**

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter 6 jours au plus tard avant la date limite pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet. Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

8 **FORME DES NOTIFICATIONS ET INFORMATIONS**

La notification des décisions ou informations du pouvoir adjudicateur sera faite par échange dématérialisé sur la plateforme de dématérialisation à l'adresse

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2762974&orgAcronyme=h8j>



A cet effet, le candidat qui s'inscrit sur la plateforme pour la consultation considérée est invité à le faire avec une adresse de messagerie faisant l'objet d'un suivi régulier.

9 **VISITE OBLIGATOIRE DU SITE**

Une visite **unique et obligatoire** des locaux (chaque candidat pouvant se faire représenter par un **maximum de 2 personnes**) est organisée le **27 MAI 2025 à 14h00** - adresse :

<p style="text-align: center;">Anses Laboratoire de la santé des végétaux-Unité de quarantaine 6, rue Aimé Rudel - Marmilhat 63370 Lempdes</p>

Lors de cette visite, **obligatoire sous peine de non prise en compte de l'offre** (une liste d'équipement sera établie à cet effet), les candidats sont invités, par tout moyen qu'ils jugent utile (prise de photo, relevé de dimensions,...) et dans la limite des informations que l'Anses est en mesure de leur apporter, à prendre connaissance des éléments qui par nature ne peuvent être intégralement illustrés dans le présent dossier mais dont la prise en compte est nécessaire à la rédaction de l'offre de service : accès, configuration des locaux, équipements à maintenir, zones de stockage éventuelles...

Le candidat signalera sa participation en confirmant sa présence à la visite (Cf. coordonnées contact technique article 13 du présent RC).

Il devra communiquer le nom et la qualification du personnel présent à la visite.

10 **PRESENTATION DE LA REPONSE A LA CONSULTATION – DOCUMENTS REQUIS**

10.1 **PROPOSITION TECHNIQUE ET COMMERCIALE**

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les originaux des pièces suivantes :

- **La proposition financière établie** suivant le modèle de grille financière joint.
L'étendue du forfait sera le cas échéant précisément détaillée en annexe.
- Un RIB
- **Une proposition de formule de révision** destinée le cas échéant à se substituer à celle figurant dans le CCAP.
- **Le mémoire technique** : le candidat y décrira précisément la méthodologie employée, les moyens proposés (notamment la présentation détaillée de l'équipe qui sera dédiée au marché ; joindre cv, les charges associées...); ce mémoire devra être établi en tenant compte notamment des items du tableau de l'article 12.2 et suivant les items du CCTP.
Il est attendu une réponse synthétique avec un mémoire technique de 10 pages maximum, le cas échéant illustré en complément d'annexes adaptées.
- Tout autre élément à même de répondre au besoin.

Nb : Afin de faciliter les échanges ultérieurs, il est souhaité que le candidat fournisse dans son dossier un document d'accompagnement précisant les coordonnées complètes de la personne en charge du suivi du dossier (nom, qualité, téléphone, adresse électronique).



L'acte d'engagement sera signé ultérieurement avec le candidat retenu.

10.2 DOSSIER DE CANDIDATURE DE L'ENTREPRISE ET DE L'AGENCE DE PROXIMITE EN CHARGE DE LA PRESTATION

Dans la mesure du possible, il est demandé au candidat de circonscrire la présentation de sa candidature aux seules informations demandées ci-dessous.

- 1- Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet ;
- 2- Le candidat peut produire, s'il le désire, les documents et certificats visés à l'annexe 1.
- 3- Uniquement en cas de groupement, la lettre de candidature « imprimé DC1⁽¹⁾ ou Dume » avec mention du mandataire et des membres du groupement. (*non obligatoire si le candidat se présente seul*).
- 4- Pour les entreprises employant plus de cinq cents personnes et soumises à l'article L229-25 du code de l'environnement, **un Beges** (bilan des émissions de gaz à effet de serre établi pour l'année 2023)
- 5- Les renseignements permettant d'évaluer l'expérience, les capacités professionnelles, techniques et financières (ou imprimé DC2⁽²⁾ ou Dume et ses annexes) :

✓ Capacités financières :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et/ou le chiffre d'affaires relatif aux prestations faisant l'objet du marché, réalisées par le candidat au cours des trois derniers exercices disponibles.

✓ Références professionnelles et capacités techniques :

- Présentation détaillée des 5 plus récents contrats multitechniques représentatifs de la prestation objet de l'appel à candidature, effectués au cours des trois dernières années en indiquant leur montant ou volume, leur date, leur destinataire, le nom et les coordonnées d'un contact chez le client. Les références détaillées et représentatives de l'entité locale (agence/établissement/succursale...) qui se verra confier la prestation devront être également fournies. Si disponibles, les attestations « client » seront fournies. Chaque référence devra être accompagnée d'une plaquette de présentation détaillée limitée à une page recto verso A4 (une plaquette par référence) qui reprendra notamment les points marquants, le périmètre fonctionnel, l'équipe et les moyens mis en œuvre...
- Le candidat devra démontrer par tout moyen sa capacité et celle de l'entité locale en charge de la prestation, à assurer la maintenance d'installations à caractère scientifique, salles en ambiance contrôlées type L3 – animaleries (ou d'installations équivalentes) et le cas échéant joindre des attestations des clients cités en référence.
- Moyens du candidat : équipements, outils appareils de mesure et effectif de la société en mentionnant la répartition par qualification. Les moyens de l'entité locale qui se verra confier la prestation devront être tout particulièrement détaillés.
- Qualification : si l'entreprise en possède, fournir tout certificat de qualification professionnelle adapté à l'objet de la consultation (ou tout moyen de preuve équivalent). Sont notamment visés les niveaux de qualification suivants :
 - Habilitation électrique correspondant aux tâches qui sont confiées,
 - Manipulation des fluides frigorigènes, aptitude catégorie 4
 - Utilisation des moyens de levages,
 - Manipulation des gaz réfrigérants, et de l'eau glycolée,
 - Intervention en chaufferie gaz,
 - Intervention sur des réseaux électriques BT et HT (qualification pour réaliser des consignations et des travaux),
 - Remplacement des filtres haute efficacité (notamment les filtres haute efficacité ensachés « Bag in Bag out » avec préservation du confinement)
 - Autres, à toutes fins utiles...
- Démarche qualité, en faveur de l'environnement et sociale : si l'entreprise en possède, fournir tout certificat établi par des organismes indépendants ou tout moyen de preuve équivalent ; sont notamment visés ISO 9001, ISO14001, Ohsas 18001/ISO 45001, ISO 50001...

Nb : si le candidat s'appuie sur des capacités d'autres opérateurs économiques pour présenter sa candidature, il produit pour chaque opérateur présenté les mêmes documents que ceux qui lui sont

demandés. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution du marché, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique. Ainsi, le cas échéant, les candidats sont invités à se présenter en groupement d'entreprise avec mention dans les documents de candidature du mandataire et de ses habilitations à représenter les autres membres du groupement.

^{1&2} Documents disponibles sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj> et joints au présent dossier de consultation

11 CONDITIONS DE REMISE DE LA REPONSE A LA CONSULTATION



La réponse à la consultation devra obligatoirement être transmise par voie électronique sur la plateforme du profil acheteur de l'Anses.

Tous les documents constituant ou accompagnant l'offre doivent être rédigés en français, ou être accompagnés d'une traduction en français (hors documentation technique).

Les offres ne seront prises en considération qu'à la condition formelle que tous les documents demandés aient été produits au plus tard le **vendredi 27 JUIN 2025 à 17 heures**.

Le dossier, complet, devra comprendre les documents relatifs à la candidature et à l'offre.

La signature électronique de l'offre est possible mais n'est pas obligatoire.

Seul le candidat informé que son offre est retenue sera tenu de signer un acte d'engagement papier, le cas échéant la lettre de candidature (imprimé DC1 ou dume en cas de groupement) et devra fournir, si ces derniers n'ont pas été remis avec le dossier de candidature, les documents, attestations et certificats requis (**cf annexe**).

11.1 REMISE DES PROPOSITIONS DEMATERIALISEES

Les candidats doivent remettre leur proposition de façon dématérialisée, au plus tard le **vendredi 27 JUIN 2025 à 17 :00**, sur le site :

[https://www.marches-](https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2762974&orgAcronyme=h8j)

[publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2762974&orgAcronyme=h8j](https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2762974&orgAcronyme=h8j)

Les candidats doivent insérer dans l'enveloppe électronique l'ensemble des documents requis à l'article **10** du présent RC (lisibles par les outils bureautiques standards).

Avertissement : tout fichier constitutif de l'offre, devra être traité préalablement par le soumissionnaire par un anti-virus régulièrement mis à jour. Tout fichier reçu par l'Anses et contenant un virus fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu ; le candidat en sera informé.

11.2 COPIE DE SAUVEGARDE :

Le candidat pourra, parallèlement à son envoi électronique, envoyer une copie de sauvegarde de son dossier de candidature et de son dossier d'offre.

La copie de sauvegarde doit être envoyée sur support physique électronique (CD, DVD, clé USB...).

La copie de sauvegarde doit être transmise sous pli scellé à l'adresse mentionnée ci-après et comporter la mention « **ne pas ouvrir - consultation 25FCS019 - copie de sauvegarde** » :

Anses

Service achats/marchés

14, rue Pierre et Marie Curie

94701 Maisons Alfort Cedex

Elle doit être parvenue dans les délais impartis pour la remise des offres tel que mentionné ci-dessus.

Les candidatures et les offres donneront lieu à l'ouverture de la copie de sauvegarde si un programme informatique malveillant est détecté dans un fichier électronique.

Également, si la réponse électronique a été envoyée mais n'est pas parvenue dans les délais requis, ou bien si la candidature ou l'offre n'a pu être ouverte, l'Anses procèdera à l'ouverture de la copie de sauvegarde, sous réserve que celle-ci soit parvenue dans les délais de dépôt des candidatures et des offres.

En cas d'ouverture, la copie se substituera au dossier transmis par voie électronique.

12 **EXAMEN DES CANDIDATURES ET DES OFFRES**

12.1 **CANDIDATURES**

L'examen des candidatures portera sur leur recevabilité au regard des dispositions du Code de la commande publique et sur l'évaluation des capacités professionnelles, techniques et financières.

12.2 **OFFRES**

L'analyse sera effectuée dans les conditions prévues par le Code de la commande publique. Les critères retenus seront, par ordre d'importance relative décroissante, les suivants :		Points maximum attribués sur 100	Pondération
Valeur technique :	<p>Qualité des moyens humains. Le candidat présente les diplômes, qualifications, et expériences des techniciens sur site, du Responsable Technique et Administratif RTA et du chef d'équipe (les CV). Le candidat devra démontrer sa capacité à mettre à disposition des moyens humains aptes à maintenir des installations de niveau de confinement de type NS3. Il montre ses capacités à répondre aux besoins en CVC, Electricité et plomberie, autoclaves, traitements effluents, portes et barrières, SSI, extincteurs, disconnecteur, gaz, désenfumage, désinfection – désinsectisation – dératissage, pasteurisateur, osmoseurs, équipements de laboratoire tels que PSM, hottes chimiques, armoires chimiques, centrifugeuses, enceintes climatiques et sorbonnes.</p>	40	50%
	<p>Méthodologie, organisation du candidat. Le candidat montre qu'il mettra à disposition sur site tous les outils, matériels, consommables prévu au CCTP. Le candidat montre son organisation pour effectuer la maintenance préventive et corrective, les contrôles réglementaires et assure les astreintes en respectant les contraintes fixées au CCTP. Il montre ce qu'il prévoit pour respecter le calendrier CCTP, prendre en compte les demandes d'intervention (logiciel spécifique, mails, téléphone), les enregistrer, les prioriser (installation de confinement) et répondre aux délais d'intervention demandés au CCTP. Enregistrer, archiver les actions et les feuilles d'intervention (en .pdf), rendre compte, programmer un calendrier, le mettre à jour en fonction de l'avancement, écrire et mettre à jour des gammes de maintenance, donner un retour d'information (notamment sur les rapports hebdomadaires des tournées sur la maintenance préventive), dresser des tableaux de bord, proposer des améliorations. Il montre la méthodologie et les contrats de sous-traitance qu'il mettra en place. Il précise ce qu'il prévoit pour la maintenance des gestions techniques centralisées GTC et automates. Il montre le nombre d'interventions par an prévues dans ces contrats sous-traités. Le candidat montre également son organisation pour établir des devis et les délais de transmission des devis.</p>	30	
	<p>Temps de travail. Le candidat devra montrer le planning de présence, le nombre de personnes effectives sur site et les volumes horaires associés (par métier, par fonction). Il montre le temps qu'il prévoit pour les équipes présentes sur site en journée et les équipes en astreinte. Il montre qu'il prévoit le temps nécessaire pour accompagner les organismes de contrôles périodiques et d'entretiens/maintenances obligatoires</p>	20	
	<p>Qualité de la réponse. Un mémoire technique présenté concis, précis, sans fioriture, adapté à l'Anses, d'un maximum de 10 pages, répondant au RC + CCTP</p>	10	
Prix	<p>Forfait Le candidat précisera le coût du forfait annuel de maintenance en détaillant notamment pour chaque année de prestation. Le candidat montre les calculs précis pour estimer le coût de fourniture des filtres et des ampoules dans le forfait de base. Il montre les valeurs en € des contrats de sous-traitance qu'il mettra en place.</p>	70	40%
	<p>Bons de commande, sur la base d'un scénario d'analyse commun.</p>	30	
<p>Déclinaison de la politique développement durable de la société dans le cadre de la mise en œuvre du marché, notamment en efficacité énergétique et gestion des déchets, et plus généralement de sa politique de maîtrise de son bilan carbone, de ses émissions de gaz à effet de serre, de la politique de déplacement de ses salariés et sociale...</p> <p>Pour ce point, outre les items précités, le candidat devra notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présenter des exemples de rapport de suivi des énergies. Il mettra également en avant le profil Energy manager proposé. Il détaillera par ailleurs les éléments de coaching énergétique proposé. Enfin, il présentera sa capacité à proposer et suivre un engagement énergétique - Préciser le nombre d'heures prévu en moyens supports, et des exemples d'actions de performance énergétique appliquées sur des sites similaires. 		100	10%

✓ **Choix de l'offre économiquement la plus avantageuse**

Le classement des offres sera réalisé après addition des notes pondérées obtenues aux différents critères ; les offres irrégulières, inacceptables ou inappropriées seront le cas échéant éliminées.

Dans le cadre d'un total de points techniques des sous critères inférieur ou égal à 60/100 conduisant à une appréciation technique générale insuffisante, l'Anses se réserve la possibilité de ne pas effectuer l'examen du critère prix qui ne sera pas pris en compte dans le calcul qui détermine le classement final.

L'offre la mieux classée sera retenue, le cas échéant à titre provisoire, en attendant que le candidat produise, si ces derniers n'ont pas été remis avec le dossier de candidature, les documents, attestations et certificats prévus à l'annexe 1, et matérialise son offre par la signature manuscrite d'un acte d'engagement papier.

Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur à l'attributaire pour remettre ces documents sera indiqué dans le courrier envoyé à celui-ci ; Il ne pourra être supérieur à 10 jours.

Un délai d'au moins 11 jours sera respecté entre la date d'envoi de transmission électronique aux candidats évincés de la notification de la décision motivée du rejet de leur offre et la conclusion du marché.

12.3 DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est fixé à 6 mois.

13 DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Des renseignements complémentaires d'ordre administratif peuvent être obtenus par les candidats auprès de :

Service des marchés publics

Jean-Luc Mellet jean-luc.mellet@anses.fr tél : 01 49 77 38 30

Renseignements techniques service prescripteur et prise de rendez-vous pour la visite du site :

Lsv site Lempdes :

Grégory Calado Tél : 04.73 74.83.11 / Fax 04.73.74.83.01

gregory.calado@anses.fr

Autre chargé de Projet

Anses Direction technique et informatique - Service exploitation maintenance :

Laurent Vigneron (Directeur) 01.49.77.24.56

laurent.vigneron@anses.fr

Les demandes d'informations complémentaires portant sur des données substantielles du marché doivent être formulées via le profil acheteur au travers de la rubrique questions/réponses **10 jours au moins** avant la date limite de remise des offres :

[https://www.marches-](https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2762974&orgAcronyme=h8j)

[publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2762974&orgAcronyme=h8j](https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2762974&orgAcronyme=h8j)

Les réponses seront publiées **6 jours au moins** avant la date limite de remise des offres.

14 PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Les Parties s'engagent à respecter la législation applicable en matière de protection de données à caractère personnel et de respect de la vie privées et notamment le règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 applicable à compter du 25 mai 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, ainsi que la loi informatique et libertés n°78-17 du 06 janvier 1978 modifiée.

Dans l'hypothèse où le cocontractant est amené à traiter des données personnelles au nom de l'Anses, un document spécifique sera signé en même temps que l'acte d'engagement. Ce document définira notamment l'objet et la durée du traitement, la nature et la finalité du traitement, le type de données à caractère personnel et les catégories de personnes concernées, ainsi que les obligations et les droits des Parties.

ANNEXE 1

DOCUMENTS À FOURNIR PAR L'ATTRIBUTAIRE POTENTIEL DU MARCHE

(si ces derniers n'ont pas été déjà transmis dans le dossier de candidature ou ne sont pas disponibles sur le profil acheteur)

A/ Candidat individuel ou membre du groupement établi en France.

Dans tous les cas :

- ✓ Les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager la société (dont délégations de signature...).
- ✓ Une attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale, prévue à l'article L. 243-15 du code de sécurité sociale, émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions **datant de moins de 6 mois** (articles D 8222-5-1° du code du travail et D. 243-15 du code de sécurité sociale).
- ✓ Les attestations et certificats délivrés par l'administration fiscale dont dépend l'attributaire prouvant que les obligations fiscales ont été satisfaites (impôts sur le revenu, impôt sur les sociétés et taxe sur la valeur ajoutée) – **document daté de l'année en cours.**
- ✓ Une attestation d'assurance en cours de validité.

B/ Candidat individuel ou membre du groupement établi ou domicilié à l'étranger.

- ✓ Se référer au dispositions du Code de la commande publique.
- ✓ Une attestation d'assurance en cours de validité.